

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal de Saint-Palais, légalement convoqué, s'est tenu à 19 heures au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Ozon, Maire de la commune.

Accessibilité :

Le programme Adapt est terminé et tous les bâtiments communaux sont rendus accessibles. Initialement prévu sur 6 ans les travaux ont été réalisés en 4 ans seulement en profitant des conseils du SDE 18.

Restauration scolaire :

Le Maire présente au Conseil la loi EGalim qui, dès le 30 octobre, prévoit au niveau de la restauration scolaire un repas basé sur une alimentation durable et un approvisionnement responsable, une réduction du gaspillage alimentaire.

Achat stand :

Le Conseil décide de l'achat d'un stand parapluie de 3 m x 4.5 m pour un montant de 498 Euros H.T. à la société Altrad Diffusion.

Achat miroir :

Un miroir de contrôle 2 directions sera acheté et installé à La Mivoie, la visibilité étant très réduite et certains usagers peu raisonnables au niveau de la vitesse. Le montant de cet achat est de 245 Euros.

Rapport annuel prix et qualité de l'eau année 2018 :

Le Maire présente au Conseil le RPQS du syndicat d'eau Quantilly - St-Palais – Achères qui dessert 1504 habitants au 31 décembre 2018 pour 776 branchements. Le prix TTC du m³ d'eau est de 2.92 Euros toutes redevances de modernisation des réseaux comprises. Le rendement reste très moyen avec 66.7 %. La qualité de l'eau est bonne.

Restitution voirie communale :

Le Conseil Municipal, après délibération, réintègre les 448 m de voirie route de Grangeneuve.

Travaux ruisseau de Saint-Palais :

Les travaux lourds réalisés par le SIVY sur le ruisseau de Saint-Palais sont terminés. Seules restent les plantations qui auront lieu courant du dernier trimestre.

Achat terrains :

Le Maire a rencontré les propriétaires des terrains qui se trouvent en extrémité des prairies communales. Ces propriétaires acceptent de vendre à la commune deux parcelles pour un prix de 8 Euros le m².

Mise à disposition terrain route des Reddes :

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition le terrain communal cadastré AA 182 d'une contenance de 660 m² à un riverain afin qu'il puisse réaliser un jardin. Ce terrain est mis à disposition sans location uniquement avec un engagement pour l'entretien.

Commerce :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'entreprendre des travaux d'aménagement pour créer un commerce de restauration, bar, dépôt de pain et petite épicerie route de Grangeneuve, dans la grange que le Conseil Municipal avait achetée dans cette intention. Le Conseil va engager la procédure pour s'attacher les conseils d'un architecte.

Comice Agricole 2020 :

Le thème choisi est « En Avant la Musique », une réunion est prévue le 8 novembre entre la municipalité et les associations de Saint-Palais.

Travaux :

Les travaux programmés sur les bâtiments communaux sont terminés. Des travaux au cimetière vont débiter avec la pose de deux casiers supplémentaires au columbarium, la pose d'une table de cérémonie et la création d'un jardin du souvenir. La salle du cadastre attenante à l'accueil de la mairie sera rénovée avant la fin de l'année.

Loisirs, organisation, attractions, spectacles, animations :

Le marché de Noël aura lieu le vendredi 13 décembre 2019 au centre communal, à partir de 18 h.

La troupe « théâtre pour rire » produira au centre communal la pièce « Georges » le vendredi 20 décembre 2019 à 20 h.

Urbanisme :

Le Maire informe le Conseil que le plan d'occupation des sols de Saint-Palais, en vertu de la loi, ne sera plus opérationnel à compter du 31 décembre 2019. Les documents seront traités suivant le Règlement National d'Urbanisme. Le Maire regrette l'obligation faite par l'Etat alors que la commune a débuté son PLU il y a 4 ans et que ce même Etat a obligé par 2 fois d'aller vers le PLUI alors que le PLU aurait pu être réalisé depuis longtemps à Saint-Palais.